

### *Financement des programmes établis*

ont perdu; et l'argent qui aurait dû servir à financer l'enseignement postsecondaire si le contrat n'avait pas été rompu a été donné au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour certains programmes de création d'emplois.

Ce n'est pas que l'on ne veuille pas que les programmes de création d'emplois soient renforcés. On se demande toutefois jusqu'à quel point le gouvernement s'engageait et s'engage encore maintenant à essayer de résoudre la crise qui ébranle actuellement les universités et les collèges du Canada et qui ne fait que s'aggraver.

Le 15 mars 1983, il y a près d'un an, monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre qu'en appliquant le six et cinq au financement de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral:

... sert la vis à l'enseignement postsecondaire au Canada ...

Cela montre, une fois de plus, qu'il ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il réduit le budget des établissements les plus indispensables à la relance économique, à la recherche industrielle et à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Nos collèges et nos universités font l'objet de sévères restrictions financières depuis dix ans alors que leurs effectifs ont augmenté à la suite du chômage. Nos jeunes, dont 22.5 p. 100 sont en chômage, se voient non seulement refuser un emploi, mais encore une bonne éducation.

Le gouvernement fédéral n'a pas su atteindre les objectifs en matière d'éducation énoncés, il y a deux ans, par le secrétaire d'État qui est maintenant ministre des Communications (M. Fox). Le gouvernement fédéral demande au secteur de l'enseignement de faire preuve d'une plus grande responsabilité financière, mais sans rien proposer de concret en ce sens. En fait, en abandonnant ses transferts fiscaux au profit du programme des 6 et 5 p. 100, il vole 102 millions aux universités et collèges pour l'année qui vient, sans nous dire comment cet argent sera dépensé.

Le Nouveau parti démocratique demande au gouvernement de négocier de toute urgence avec les gouvernements des provinces, avec les universités et les collèges en vue de restructurer le système actuel de financement de l'enseignement postsecondaire avant que nos universités et collèges ne subissent des dommages irréparables.

C'était le 15 mars 1983. Le gouvernement n'a rien fait depuis lors. Il n'a pas organisé de réunion, comme je l'avais suggéré ainsi que d'autres députés, non seulement des deux paliers de gouvernement, mais aussi des représentants des établissements visés, tant des enseignants que des étudiants. Il n'a pas essayé de concevoir une meilleure formule de financement assurant une responsabilité plus réaliste. Lorsque le gouvernement a décidé d'imposer sa politique d'austérité, il a créé un hiatus ou, si l'on préfère, une période pendant laquelle cette étude aurait pu être effectuée. Une fois les budgets des collèges et universités plafonnés à 6 et 5 p. 100, il restait un an et demi pour faire ce genre d'analyse avec les provinces, les représentants des établissements visés et les représentants des enseignants et des étudiants. C'était une excellente occasion pour le gouvernement fédéral de participer à ce genre de discussion. Pourtant, rien n'a été fait et la crise n'a fait que s'aggraver.

Une des raisons, peut-être, expliquant cela—car je ne peux pas croire que le gouvernement fédéral ignorait totalement la crise des universités et collèges du Canada—c'est qu'il n'y a jamais eu de ministre au gouvernement chargé véritablement de cette responsabilité. Il n'y en a d'ailleurs pas non plus qui doive surveiller la situation de notre enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral verse beaucoup d'argent à l'enseignement, mais il n'a pas de ministre à proprement parler responsable de la question.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) est uniquement chargé des questions financières ou du moins c'est l'impression que l'on a. Quelle que soit son opinion des universités et collèges du Canada et son point de vue sur l'importance d'avoir des établissements d'enseignement de première catégorie, ses fonctions ont uniquement un caractère financier. Il doit d'abord discuter avec les ministres des Finances provinciaux de l'affectation des ressources financières. Ses fonctions premières ne sont pas, pas plus que celles des ministres des Finances provinciaux, de penser au système d'enseignement au niveau des collèges et des universités. Par conséquent, au palier fédéral il n'y a que le Secrétaire d'État et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui soient, ou devraient être, concernés par cet aspect. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) qui a eu la chance, comme je viens de le signaler, d'obtenir ces 100 millions qui auraient dû servir à financer l'enseignement postsecondaire l'année dernière s'intéresse avant tout à la formation professionnelle et aux programmes de recyclage. Aussi importants puissent-ils être, ils ne permettront pas de régler les problèmes de l'enseignement supérieur et je dirai même que le ministre n'a pas très bien réussi de ce côté-là. Ces programmes ne doteront pas notre société de la main-d'œuvre hautement qualifiée dont elle a besoin aujourd'hui et dont elle aura encore besoin demain.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne s'inquiète pas trop du fait que sur dix titulaires du doctorat, neuf ne peuvent pas trouver d'emploi. Ce ministère ne cherche pas à établir un programme d'aide à la recherche pour les jeunes qui ont terminé leur doctorat et qui n'arrivent pas à trouver un poste d'enseignant ou autre. L'aide à la recherche permettrait à ces personnes de rester «au parfum» si je puis dire, et de devenir assistants à la recherche dans diverses universités du pays au lieu d'être complètement perdues pour le secteur universitaire.

Le ministre d'État chargé du Développement économique régional et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) devrait s'intéresser particulièrement à cette question. Néanmoins, ce n'est là qu'un petit aspect des problèmes de notre système d'éducation, la pointe émergée de l'iceberg. C'est le secrétaire d'État qui a déclaré, il y a quelques années, que l'enseignement postsecondaire se plaçait en tête de liste des priorités du gouvernement. Le secrétaire d'État actuel est peut-être du même avis même si j'en ai douté quand il a répondu à une question que je lui ai posée il y a deux jours, mais je reviendrai là-dessus.

● (1420)

Il y a le ministre des Finances, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre d'État au Développement économique et ministre des Sciences et de la Technologie, le secrétaire d'État (M. Joyal) et, dans une certaine mesure, le ministre du Travail (M. Ouellet) qui sont tous touchés à des degrés divers par certains aspects de cet énorme problème. Mais aucun d'entre eux n'assume la responsabilité globale que l'OCDE proposait en 1976 d'attribuer à un seul ministre. Il faut investir de cette responsabilité un ministre fédéral qui ait suffisamment d'influence au cabinet pour obtenir que le gouvernement s'attaque à la réalisation de ces objectifs nationaux, en supposant que nous ayons jamais eu de tels objectifs.